

Impôt sur le revenu—Loi

de Hillsborough (M. Macquarrie)—Les affaires extérieures—Israël—Le changement possible d'attitude quant au droit sur le territoire occupé; le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin)—L'agriculture—Le prix des pommes de terre inférieur au prix de production—Les mesures correctives envisagées.

Comme il est 5 heures, la Chambre va passer aux initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.

● (1702)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): L'avis de motion n° 4 au nom du député d'Ottawa-Ouest (M. Francis).

Des voix: Reporté.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La motion est reportée à la demande du gouvernement.

La motion n° 11 au nom du député de Don Valley (M. Gillies).

Des voix: Reportée.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La motion est reportée à la demande du gouvernement.

* * *

[Français]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON PROPOSE QUE LES POMPIERS VOLONTAIRES JOUISSENT DE CERTAINES DÉDUCTIONS

M. Armand Caouette (Villeneuve) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à exclure du revenu imposable toute indemnité reçue par un pompier volontaire dans l'accomplissement de ses fonctions de même qu'à permettre à ces pompiers volontaires de déduire de leur revenu toutes les dépenses encourues dans l'exercice de leurs fonctions.

—Monsieur le président, la motion que nous avons à débattre cet après-midi est très importante pour moi, et j'en suis certain, pour tous les autres députés également et surtout pour une catégorie de gens qui ont énormément de courage quand il s'agit de défendre la population canadienne contre l'un des pires sinistres qu'elle a à affronter, soit l'incendie.

Monsieur le président, ce n'est pas tout d'être Canadiens, car tous peuvent aujourd'hui avoir à affronter le grave sinistre qu'est l'incendie; il faut avoir réellement en plus du courage et beaucoup de volonté. Il y a quelques années, chez moi, un incendie se déclarait dans lequel onze personnes perdaient la vie. On a vu accourir sur les lieux plusieurs personnes qui ont dû se lever à 5 h 30 le matin et affronter un froid de 30 à 40 degrés sous zéro. Ces gens-là, monsieur le président, doivent avoir aussi l'appui du Parlement pour ce travail qu'ils effectuent.

J'ai reçu plusieurs lettres et plusieurs mémoires de pompiers volontaires et surtout de dirigeants des municipalités. Voilà pourquoi, monsieur le président, je dis que cette motion est énormément importante à ce stade-ci. Je sais que beaucoup de députés à la Chambre auront l'occasion de prendre la parole tout à l'heure, mais je voudrais que ces députés ne fassent pas

[L'Orateur suppléant (M. Turner).]

comme ils font à l'occasion de l'étude de beaucoup d'autres motions présentées à la Chambre des communes. Je sais, et la population le sait aussi, que ces gens-là vont se lever et vont appuyer la motion, pour essayer aussi de la faire adopter afin qu'elle soit déferée au comité. Il serait important qu'on limite le débat, étant donné que nous n'avons qu'une heure et une fois cette heure passée, on sait que la motion sera battue, et les personnes que je mentionnais tantôt, soit les pompiers volontaires, seront énormément déçus de voir cette motion battue, car pour eux aujourd'hui, avoir à affronter un incendie, cela nécessite non seulement du courage, mais de l'argent justement pour aller sauver des vies humaines! Si ce n'est fait, comme je le disais tantôt, chez nous des personnes périront dans ces incendies. Voici pourquoi j'ai présenté une telle motion, monsieur le président. Aujourd'hui, dans plusieurs municipalités le recrutement de pompiers volontaires est énormément difficile, et tantôt je le prouverai par des lettres que j'ai reçues. Il est énormément difficile à des municipalités de pouvoir trouver des pompiers volontaires pour aider les sinistres. Voici un exemple: J'ai en ma possession une lettre provenant de la Brigade de pompiers volontaires de la ville d'Amos, qui se lit comme il suit:

Suite à une décision qui a été prise lors de notre assemblée générale . . .

. . . le 22 février dernier . . .

. . . il a été décidé à l'unanimité qu'une demande vous soit faite concernant l'exemption d'impôt sur les salaires des pompiers volontaires.

La raison de cette demande est que nous avons un budget global de \$28,000 pour 30 pompiers couvrant les incendies dans notre ville, nonobstant le nombre d'incendies et de pratiques que nous faisons, prévention incluse.

Vous savez sans doute que la majorité de nos pompiers sont des travailleurs à salaires à faibles revenus. De plus, nous nous servons de nos automobiles pour nous rendre sur les lieux et assez souvent nous perdons des objets personnels (montres, lunettes, etc.) et gaspillons nos souliers et notre ligne.

Et ils ont à faire faire des nettoyages qui s'imposent à peu près à chaque incendie qui se déclare. Et je continue à citer:

Une autre chose, c'est que sur le plan familial nous devons rester en alerte à tour de rôle tout l'été pour les fins de semaine.

C'est un service que nous devons rendre à la population, mais plus souvent qu'autrement c'est au détriment de nos familles respectives.

De plus, depuis que vous avez chargé de l'impôt à nos membres nous avons eu plusieurs démissions qui sont directement liées à cet état de choses.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons une exemption totale pour tous les pompiers volontaires ou un minimum de \$1,000 avant déduction d'impôt.

Considérant que le citoyen canadien qui a moins de \$1,000 d'intérêts à la banque n'est pas taxé, nous croyons que notre demande est justifiée.

Espérant que nos élus trouveront la bonne solution dans cette affaire.

Nous vous remercions à l'avance pour votre bonne collaboration.

Voilà, monsieur le président, ce qui confirme mes dires de tantôt à l'effet qu'il y a beaucoup de problèmes aujourd'hui pour une municipalité, mais surtout des municipalités à faible densité qui ne peuvent se permettre d'engager à temps plein des hommes pour effectuer ce travail; elles doivent recourir à cette possibilité d'engager des pompiers volontaires. Monsieur le président, on pourrait dire à ces associations-là d'aller voir les municipalités et de faire augmenter leur budget.